

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU  
MRC DES BASQUES**

**13 décembre 2021** À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi le 13 décembre 2021, à laquelle étaient présents :

Monsieur            Jean-Claude Malenfant  
  
Mesdames            Colombe April  
                          Annie Lévesque-Lauzier  
  
Messieurs            Stéphane Rioux  
                          Jean-Marie Côté  
                          Jean-Pierre Bélisle  
                          Bruno Gamache

Tous les conseillers (ères) formant quorum sous la présidence de M. Jean-Claude Malenfant, maire.

Était également présent à ladite assemblée M. Daniel Dufour, directeur général de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**2021-12-205            ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Marie Côté  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé tout en ajoutant les points suivants:

- 16.1    Résolution – nomination d'un représentant au Service de sécurité Incendie
- 16.2    Résolution – contre-expertise sur la rétrocaveuse

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-12-206            DÉPÔT DES FORMULES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, les membres du conseil déposent leurs formulaires de déclaration d'intérêts pécuniaires pour l'année 2021.

**2021-12-207            ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE NOVEMBRE 2021**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont reçu par courriel les procès-verbaux conformément aux procédures établies;

**ATTENDU QU'**ils déclarent les avoir lus et renoncent à leur lecture publique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Pierre Bélisle  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 de même que celui de la séance extraordinaire du 22 novembre 2021 soient et sont adoptés tels que déposés avec dispense de lecture.

**QUE** le procès-verbal du 22 novembre soit et est modifié pour remplacer le nom d'Alain Bélanger par celui de M. Jean-Claude Malenfant à la section des présences au paragraphe identifiant la présidence de l'assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **CORRESPONDANCE**

La correspondance est passée en revue.

**2021-12-208**

### **APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2021**

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 3.1 du *Règlement no 314 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*, le trésorier a déposé aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu la liste des chèques émis et la liste des comptes payés en date du 30 novembre 2021;

**ATTENDU QUE** le trésorier a également déposé aux membres du conseil de la municipalité la liste des comptes qui restent à payer pour le mois de novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Stéphane Rioux  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**DE PRENDRE ACTE** du dépôt de la liste des chèques émis, salaires payés, des comptes payés par dépôt direct et des comptes payés par prélèvements en date du 30 novembre 2021 totalisant la somme de 281 702.05 \$, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

**D'APPROUVER** la liste des comptes qui restent à payer pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2021, pour un montant de 55 910.77 \$ dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

**QUE** le secrétaire-trésorier adjoint soit et est autorisé à émettre les chèques en paiement des comptes qui restent à payer et ce, en imputant les sommes nécessaires à même les codes budgétaires appropriés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les listes de comptes précitées.

---

Daniel Dufour, secrétaire-trésorier

2021-12-209

**RÉSOLUTION - CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 418 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Pierre Bélisle  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, qui se tiendront les deuxièmes lundis ou mardis et qui débiteront à **19h00**:

17 janvier 2022	11 juillet 2022
14 février 2022	8 août 2022
14 mars 2022	12 septembre 2022
11 avril 2022	11 octobre 2022
9 mai 2022	14 novembre 2022
13 juin 2022	12 décembre 2022

**QU'**un avis public relatif au contenu du présent calendrier soit et est publié par le directeur général, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-12-210

**RÉSOLUTION - CONGÉS DES FÊTES**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal doit aviser les citoyens de la fermeture des services administratifs pour la période des Fêtes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Annie Lévesque-Lauzier  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents:

**D'AVISER** les citoyens, en affichant un avis public, aux endroits désignés, les informant de la fermeture des services administratifs du 23 décembre 2021 à 12h00, et ce, jusqu'au 4 janvier 2021 inclusivement à titre de congé payé. Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-12-211

**RÉSOLUTION – DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

**ATTENDU** la réception, en date du 23 novembre 2021, des rapports d'audit portant sur l'adoption du budget et sur l'adoption du Programme triennal d'immobilisations, rédigés par la Commission municipale du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la **PROPOSITION** de M. le conseiller Jean-Pierre Bélisle,  
Il est unanimement **RÉSOLU** par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'officialiser le dépôt des rapports d'audit portant sur l'adoption du budget et sur l'adoption du Programme triennal d'immobilisations, par le directeur général et secrétaire-trésorier;
- 3- Que ledit rapport soit déposé aux archives de la Municipalité;
- 4- Que copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à Mme Maud Déry, CPA, CGA, directrice de l'expertise et du soutien stratégique en audit de la Commission municipale du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-12-212

**AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 448 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 418 SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

Le conseiller Jean-Marie Côté donne un avis de motion voulant qu'un projet de règlement sur le traitement des élus municipaux soit présenté pour adoption au cours d'une séance distincte du conseil.

Il présente ce projet de règlement en mentionnant qu'il vise à modifier le Règlement 418 sur le traitement des élus municipal.

Il a notamment pour effet :

- 1° de geler la rémunération de base annuelle du maire et celle des conseillers;
- 2° de redistribuer la rémunération du maire suppléant en parts égales auprès des 6 conseillers/conseillères;
- 3° de prévoir une rémunération à l'acte applicable au maire suppléant en cas de remplacement du maire.

Il dépose une copie de ce projet de règlement.

2021-12-213

**RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 5 – TRAVAUX DE RÉFECTION DES RANGS DE LA SOCIÉTÉ OUEST ET BELLEVUE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de réfection des rangs de la Société Est et Bellevue;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a accordé le contrat susmentionné à l'entreprise « Construction B.M.L., division de Sintra inc. » au montant de 2 784 449.60 \$ taxes incluses;

**ATTENDU QUE** la firme FQM Ingénierie et infrastructures a émis en date du 25 novembre 2021 le décompte progressif numéro 5;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Stéphane Rioux  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**D'APPROUVER** le paiement d'une somme de 136 165.80 \$ plus taxes à l'entreprise « Construction B.M.L., division de Sintra inc » pour les travaux de réfection des rangs de la Société Est et Bellevue réalisés;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-10-214

**RÉSOLUTION ATTESTANT LA FIN DES TRAVAUX DU PROJET DE RÉFECTION DU RANG DE LA SOCIÉTÉ EST**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a pris connaissance des modalités d'application du Volet Rétablissement du Programme d'aide à la voirie locale (PVAL);

**ATTENDU QUE** les travaux ne sont pas admissibles à une aide financière du ministère de la sécurité publique;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu atteste que les travaux ont été réalisés et transmet au ministère des Transports les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- Une résolution municipale attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité ou un certificat de réception provisoire des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de rapiéçage mécanisé ou de rechargement granulaire;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées, le cas échéant;

POUR CES MOTIFS,

Sur la **PROPOSITION** de M. le conseiller Bruno Gamache  
Il est unanimement **RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Jean-de-Dieu autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Daniel Dufour, directeur général, est dûment autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec le ministre des Transports.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-12-215

**RÉSOLUTION – MOUVEMENT DE PERSONNEL**

**ATTENDU QUE** le début des activités intensives du Service d'entretien hivernal du réseau routier et l'absence du responsable de service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSE** par Mme la conseillère Colombe April  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**D'APPROUVER** l'engagement de M. Francis Lepage à titre de contremaître du service d'entretien hivernal du réseau routier par intérim assujetti à l'échelon 13 de l'échelle salariale C tel qu'établi dans le tableau modifié des échelles salariales transmis par le directeur général.

**D'APPROUVER** le retour au travail de M. Jérôme April rétroactivement au 29 novembre 2021;

**D'APPROUVER** la démission de M. Éric Labrecque effective le 4 décembre 2021;

**D'APPROUVER** le retour au travail de M. Jean-Serge Ouellet rétroactivement au 26 novembre 2021 sur une base à temps partiel;

**D'ENGAGER** M. Marcel Gagnon à titre d'opérateur de machinerie affecté au Service d'entretien des chemins d'hiver, poste à temps partiel assujéti à l'échelon 7 de l'échelle salariale B.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-12-216

**RÉSOLUTION – APPROBATION DU FINANCEMENT RELATIF AU PROJET DE REMPLACEMENT D'UNE INSTALLATION SEPTIQUE – LOT 5673988**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a adopté un programme de mise aux normes des installations septiques et visant la protection de l'Environnement, lequel programme consiste en l'octroi d'une aide financière remboursable pour la construction ou la réfection d'installations septiques;

**CONSIDÉRANT QUE** l'instauration de ce programme aura pour effet d'encourager la mise aux normes des installations septiques sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 4 et 92 de la Loi sur les compétences municipales permettent à la municipalité de mettre en place d'un tel programme;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement d'emprunt financement la mise aux normes des installations septiques a été approuvé par le Ministère des affaires municipales et de l'Habitation en date du 23 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Annie Lévesque-Lauzier  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu approuve le financement du projet de remplacement de l'installation septique suivante:

<b>PROPRIÉTAIRE</b>	<b>ADRESSE</b>
Kristina Bernier & Jérémy Gagné	156, route 293 Sud

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2021-12-217

**RÉSOLUTION – SIGNATAIRE AUTORISÉ – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS 2022 DE L'ENTREPRISE NORDIKEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Nordikeau nous propose un renouvellement des ententes de contrat de service pour la fourniture de personnel de remplacement pour l'exploitation des ouvrages de traitement de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées;

**CONSIDÉRANT QUE** les employés réguliers affectés à la gestion et la surveillance de ces installations sont en arrêt-maladie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Bruno Gamache  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le Conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, le renouvellement du contrat de services avec l'entreprise Nordikeau pour la fourniture de personnel de remplacement et accepte les conditions édictées dans l'offre transmise en date du 26 novembre 2021;

**QUE** cette dépense soit payée à même le budget traitement d'eau et épuration des eaux usées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2021-12-218

**RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ – OFFICE D'HABITATION DES BASQUES**

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe April  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**DE NOMMER** Mme Louiselle Rioux comme représentante dûment autorisée par la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu pour siéger sur le conseil d'administration de l'Office d'Habitation des Basques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2021-12-219

**RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET DE LA POLITIQUE MADA**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a décidé de mettre à jour sa Politique MADA;

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux sondages et aux rencontres réalisés (groupes de discussion), la MRC des Basques a déposé en date du 8 novembre 2021 un plan d'action en faveur des aînés;

**CONSIDÉRANT QUE** la démarche amorcée doit conduire à la mise en œuvre et au suivi du plan d'action MADA;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'offrir une qualité de vie toujours grandissante aux familles;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de nommer un responsable des questions familiales en charge de la Politique familiale et de la Politique MADA ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une **PROPOSITION** du conseiller Jean-Pierre Bélisle  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu nomme Mme Annie Lévesque-Lauzier en tant que responsable des questions familiales dûment autorisée à siéger sur les comités de suivis de la Politique Familiale Municipale et de la Politique MADA dans le but de s'assurer que les actions retenues se concrétisent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2021-12-220

**RÉSOLUTION – BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE D'HABITATION DES BASQUES**

**ATTENDU** le budget révisé de l'Office d'Habitation des Basques pour l'année 2021 reçu en date du 6 décembre 2021 ;

**ATTENDU QUE** ce budget révisé a fait l'objet d'un rapport d'approbation émis par la Société d'Habitation du Québec en date du 2 décembre 2021;

**ATTENDU QUE** ce budget révisé de fonctionnement met en relief une nouvelle ventilation de certains postes de dépenses;

POUR CES MOTIFS,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Stéphane Rioux  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**D'APPROUVER** le budget révisé de l'Office d'Habitation des Basques pour l'année 2021 relativement à l'ensemble immobilier de Saint-Jean-de-Dieu tel que transmis par la Société d'Habitation du Québec et prévoyant les changements suivants:

Poste « administration – support en comptabilité »:  
Variation à la hausse de 7 932 \$ à 8 613 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-12-221

**RÉSOLUTION – APPUI À LA DEMANDE DU CLUB DE MOTOCROSS DE SAINT-JEAN-DE-DIEU ADRESSÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** le Club de Motocross de Saint-Jean-de-Dieu est une organisation bien structurée désirant poursuivre l'opération d'un circuit de compétitions dans une ancienne carrière et sablière située dans le rang du Petit-Village;

**ATTENDU QU'**il n'y a pas d'activité agricole active à proximité de ces lots;

**ATTENDU QU'**il n'y a pas d'établissement de production animale à proximité du terrain visé par la demande, ce qui n'affecterait donc pas la cohabitation avec l'agriculture;

**ATTENDU QU'**il est impossible de trouver un autre site à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre d'urbanisation;

POUR CES MOTIFS,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Bruno Gamache  
Et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseiller présents

**QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu réitère son vif intérêt à permettre les activités régulières du Club de Motocross de Saint-Jean-de-Dieu dans l'ancienne carrière et sablière indiquée dans les considérants susdits;

**QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu appuie la demande des demandeurs logée auprès de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-12-222

**RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ – COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME**

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 289 sur le Comité consultatif d'urbanisme prévoit, à l'article 7 le processus de nomination des membres du Comité ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur **PROPOSITION** de Mme la conseillère Annie Lévesque-Lauzier,  
Il est **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** M. Jean-Pierre Bélisle soit nommé comme représentant dûment autorisé par le conseil municipal à siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme pour une période de 24 mois;



**QUE** messieurs Réjean Côté, Jean-Pierre Rousseau et Normand Ouellet soient reconfirmés comme citoyens dûment autorisés à siéger sur ledit comité pour une période de 24 mois;

**QUE** Mme Valérie Brillant-Blais et M. Alexandre Desjardins soient et sont autorisés à agir comme personnes-ressources auprès du comité susmentionné.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-12-223

**RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ – CORPORATION TOURISTIQUE DE SAINT-JEAN-DE-DIEU**

**ATTENDU** l'importance de la Corporation touristique de Saint-Jean-de-Dieu pour l'amélioration et le développement de l'offre touristique locale;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu doit nommer un représentant autorisé à y siéger;

EN CONSÉQUENCE,

Sur **PROPOSITION** de M. le conseiller Stéphane Rioux,  
Il est **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** M. le conseiller Jean-Marie Côté soit nommé comme représentant dûment autorisé par le conseil municipal à siéger sur le conseil d'administration de la Corporation touristique de Saint-Jean-de-Dieu;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-12-224

**RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ – COMITÉ DE GESTION DU PROGRAMME « RUES PRINCIPALES »**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, la SADC des Basques et la Caisse Desjardins du Terroir basque s'unissent pour offrir une aide financière et un suivi technique aux commerçants intéressés par la mise en valeur extérieure de leur commerce dans le cadre du « Rues principales »;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets sont analysés par un comité de gestion;

EN CONSÉQUENCE,

Sur **PROPOSITION** de M. le conseiller Bruno Gamache,  
Il est **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** M. le conseiller Jean-Pierre Bélisle soit nommé comme représentant dûment autorisé par le conseil municipal à siéger sur le comité de gestion du programme « Rues principales » de Saint-Jean-de-Dieu;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-12-225

**RÉSOLUTION - CONTRIBUTIONS ET ADHÉSIONS PAR LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs accordés aux municipalités en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant une aide octroyée en matière d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt général des citoyens et des citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir et de dispenser

à la population de Saint-Jean-de-Dieu des activités récréatives, culturelles, sociales, sportives et autres;

**ATTENDU QUE** la pandémie fragilise les organismes communautaires et de loisirs en raison de la diminution de leurs activités et de leurs revenus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe April  
Et unanimement **RÉSOLU** par les conseillers présents

**QUE** le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

Corporation/organisme	Contribution
École intégrée Sainte-Marie	15 000 \$
École secondaire de Trois-Pistoles	100.00 \$
Club de motoneiges Les Pistolets	100.00 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2021-12-226

**RÉSOLUTION - PAIEMENT À L'ENTREPRISE « LES CONSTRUCTIONS UNIC » - PROJET DE MISE AUX NORMES DU PARCOURS SANS OBSTACLE AU CENTRE JEAN-CLAUDE BÉLISLE**

**ATTENDU** la confirmation datée du 25 février 2020 à l'effet que le parcours sans obstacle était retenu pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme PRIMADA;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a octroyé le contrat d'amélioration de l'accès universel au Centre communautaire et sportif Jean-Claude-Bélisle (aussi appelé « parcours sans obstacle ») à l'entreprise *Les Constructions Unic inc.* pour la somme de 195 700 \$ plus taxes;

**ATTENDU** la fin des travaux et le certificat de paiement de la firme « Atelier 5 »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Annie Lévesque-Lauzier  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu autorise un paiement à l'entreprise « Les Constructions UNIC » pour les travaux de mise aux normes du parcours sans obstacle au Centre Jean-Claude Bélisle au montant de 19 974.31 \$ plus taxes suivant la recommandation de paiement émise par la firme *Atelier 5* en date du 9 décembre 2021. Le paiement est payable avec les surplus accumulés non-affectés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-12-227

**RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ – COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-JEAN-DE-DIEU**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de nommer les membres formant le comité des loisirs de la municipalité, un comité de bénévoles qui organise diverses activités afin d'enrichir la vie communautaire de Saint-Jean-de-Dieu.

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. le conseiller Jean-Pierre Bélisle  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents:

**DE DÉSIGNER** M. le conseiller Bruno Gamache comme délégué du conseil au comité des loisirs de Saint-Jean-de-Dieu

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-12-228

**RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ – BIBLIOTHÈQUE ROSE-ALMA-DUBÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-St-Laurent fournit les livres et les ressources numériques, le conseil et soutien au développement, le catalogage et la gestion du prêt entre bibliothèques;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important d'être impliqué activement dans la promotion de la vie culturelle à Saint-Jean-de-Dieu

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Annie Lévesque-Lauzier  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** soit nommée Mme la conseillère Colombe April comme représentante de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-St-Laurent ;

**QUE** soit reconfirmée Mme Francine Rioux comme responsable de la Bibliothèque municipale Rose-Alma-Dubé auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-St-Laurent ;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-12-229

**RÉSOLUTION – SIGNATAIRES AUTORISÉS – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'ENGAGEMENT D'UN STAGIAIRE – STAGE D'INTERVENTION EN LOISIR**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu désire accueillir un stagiaire au service des loisirs;

**ATTENDU QUE** ce stage permettra à l'étudiant choisi d'acquérir l'expérience du marché du travail, tout en lui offrant un encadrement professionnel et stimulant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Pierre Bélisle  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu offre un stage à Monsieur Maxime Deschênes, au service des loisirs, d'une durée de quinze (15) semaines.

**QUE** M. Jean-Claude Malenfant, maire, et M. Daniel Dufour, directeur général, soient et sont autorisés à signer le protocole d'entente avec le Cégep de Rivière-du-Loup.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-12-230

**RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Bruno Gamache  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu nomme M. Stéphane Rioux comme représentant municipal dûment autorisé à superviser les activités du Service de prévention des incendies et à assurer l'analyse des besoins du service.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-12-231**

**RÉSOLUTION – CONTRE-EXPERTISE SUR LA RÉTROCAVEUSE**

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Bruno Gamache  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu demande une contre-expertise pour les problèmes mécaniques ayant entraîné l'arrêt du fonctionnement de la rétrocaveuse.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-12-232**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Pierre Bélisle  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la séance soit levée. Il est 20h45.

\_\_\_\_\_  
Jean-Claude Malenfant,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Daniel Dufour,  
Directeur général